

De l'*union* légalisée à la *naissance* légalisée : évolution du lien entre mariage et premier enfant en Suisse

FROM LEGALIZED *UNION* TO LEGALIZED *BIRTH*: THE CHANGING LINK BETWEEN MARRIAGE AND A FIRST CHILD IN SWITZERLAND

DE LA *UNION* LEGALIZADA AL *NACIMIENTO* LEGALIZADO : EVOLUCION DEL VINCULO ENTRE MATRIMONIO Y PRIMER HIJO EN SUIZA

Laurence Charton

Volume 28, numéro 1-2, printemps–automne 1999

L'union libre

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/010262ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/010262ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Association des démographes du Québec

ISSN

0380-1721 (imprimé)

1705-1495 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer cet article

Charton, L. (1999). De l'*union* légalisée à la *naissance* légalisée : évolution du lien entre mariage et premier enfant en Suisse. *Cahiers québécois de démographie*, 28(1-2), 151–172. <https://doi.org/10.7202/010262ar>

Résumé de l'article

La Suisse partage, en matière de diversité des formes de vie conjugale, de nombreux traits communs aux autres pays occidentaux: baisse de la fécondité et de la nuptialité, recul de l'âge au mariage, hausse de la cohabitation. Elle présente aussi quelques caractéristiques particulières intéressantes, notamment un faible niveau de fécondité hors mariage. L'analyse d'une enquête sur la famille menée en 1994-1995 permet de décrire les relations entre mariage et première naissance et d'interpréter le maintien à un niveau élevé des naissances survenant dans le cadre du mariage alors que le nombre des unions consensuelles est en hausse. Les résultats montrent que les conceptions pré-nuptiales sont fréquentes, mais presque toujours suivies d'un mariage. Ces conceptions, qui furent l'apanage des femmes ne vivant pas avec le père, concernent aujourd'hui des femmes en cohabitation. Naguère réparateur d'une grossesse non voulue, le mariage devient accompagnateur d'un projet de fécondité.

## **De l'union légalisée à la naissance légalisée : évolution du lien entre mariage et premier enfant en Suisse**

Laurence CHARTON \*

Des formes de vie conjugale autrefois rares, réprouvées et contraintes à une certaine discrétion s'affichent aujourd'hui au grand jour et se multiplient. Par exemple, si à la fin des années 1960, la vie en couple ne se concevait guère hors du mariage, la cohabitation est aujourd'hui devenue une importante réalité. En vingt ans, le mode de formation des unions s'est modifié. La cohabitation est désormais, selon la situation du couple, « prématrimoniale » ou « post-matrimoniale », quand elle ne se présente pas comme une alternative à l'union légale. Non seulement le mariage (en latin, *matrimonium*) perd son rôle de rite fondateur des couples (Toulemon et Guibert-Lantoine, 1996), mais — au sens étymologique du terme — le fondement

---

\* Doctorante à l'Institut de démographie universitaire de Paris 1. 22, rue de Rosheim F-67000 Strasbourg. LCharton@aol.com. Une première version de ce texte a été réalisée au Laboratoire de démographie économique et sociale de l'Université de Genève avec l'appui de J.-M. Le Goff, J. Coenen-Huther et C. Sauvain-Dugerdil. Il a été présenté sous forme de communication au Congrès général de la population organisé par l'Union internationale pour l'étude scientifique de la population à Pékin du 11 au 17 octobre 1997. Je tiens à remercier P. Wanner et trois évaluateurs anonymes des CQD pour leurs critiques et leurs commentaires sur une version antérieure de ce texte.

Les résultats présentés dans cet article sont issus d'une recherche intitulée « Dynamique de la fécondité et expérience de parentalité », financée par le Fonds national suisse de la recherche scientifique (projet no 12-43130.95. Coresponsables : Prof. H.-M. Hagmann, Secrétaire général, Laboratoire de démographie; W. Haug, Vice-directeur, Office fédéral de la statistique; C. Sauvain-Dugerdil, Maître d'enseignement et de recherche, Laboratoire de démographie).

même de sa fonction (*munium*) de mère (*matris*) est ébranlé puisque, parallèlement à une hausse de la cohabitation et à une baisse du nombre des mariages, dans la plupart des pays d'Europe occidentale <sup>1</sup>, on assiste à une hausse plus ou moins rapide des naissances hors mariage.

Si les situations de concubinage sont, comme dans la plupart des pays européens, loin d'être rares en Suisse <sup>2</sup>, le fait d'avoir des enfants hors de l'institution matrimoniale reste, en revanche, peu fréquent. La proportion des naissances hors mariage a, en effet, augmenté faiblement au cours des vingt dernières années : de 4 % en 1970, elle est passée à 6 % au début des années 1990 pour atteindre 8 % en 1997 <sup>3</sup>. La naissance du premier enfant reste donc étroitement liée au mariage. Mais que signifie, plus exactement, ce faible niveau de la fécondité hors mariage ? Signifie-t-il que le comportement reproducteur reste étroitement lié au comportement matrimonial ou, en d'autres termes, qu'il n'y a pas d'autonomisation de la fécondité par rapport à la nuptialité ? Ou bien cette stabilité cache-t-elle un comportement spécifique d'évolution des liens entre fécondité et nuptialité, en vertu duquel la dissociation de ces deux phénomènes se ferait dans le contexte du développement de situations de cohabitation et de procréation hors mariage ?

Pour répondre à ces questions, nous utiliserons les données d'une enquête sur la famille (voir l'encadré 1), afin de mettre en évidence les évolutions des liens entre comportement matrimonial et comportement reproducteur. Dans le cadre d'une naissance hors mariage, l'enfant reste le plus souvent avec sa mère, ce qui peut avoir une influence sur la situation conjugale de celle-ci. Les répercussions d'une naissance hors mariage pour un homme sont, par contre, plus difficiles à appréhender. Notre étude portera ainsi uniquement sur l'échantillon féminin. Nous accorderons, en outre, une attention particulière au calendrier de la première naissance par rapport au mariage. Dans cette

<sup>1</sup> La baisse de la nuptialité apparaît en Suède et au Danemark dès les années 1965. Elle gagne progressivement la Suisse et l'Allemagne, puis l'Angleterre et la Norvège, et enfin la France et l'Italie (Nobile, 1994).

<sup>2</sup> De 1980 à 1990, le nombre de couples vivant ensemble sans être mariés a plus que doublé en Suisse (Priester, 1997). En 1995, sur l'ensemble de la population résidente en Suisse, près d'un individu sur dix vit en couple non marié.

<sup>3</sup> À titre de comparaison, les proportions de naissances hors mariage étaient en France de 7 % en 1970 et de 39 % en 1996. En Suède, ces proportions atteignaient respectivement 18 % et 54 %.

**Encadré 1****L'ENQUÊTE SUR LA FAMILLE**

Entre octobre 1994 et mai 1995, près de 6000 personnes nées entre 1945 et 1975 (3881 femmes et 2083 hommes) ont été interrogées dans le cadre d'une enquête sur la famille réalisée par l'Office fédéral de la statistique. L'échantillon est représentatif, après pondération, de l'ensemble des individus résidant en Suisse. Cette enquête s'inscrit, notamment, dans un projet international d'enquêtes sur la famille et la fécondité (*Fertility and Family Surveys [FFS]*), coordonné par l'Unité pour les activités dans le domaine de la population de la Commission économique pour l'Europe des Nations Unies. Elle vise à observer et analyser les histoires familiales, migratoires et professionnelles des adultes. En ce qui concerne la vie familiale, des informations détaillées ont été recueillies sur les caractéristiques des individus, les périodes successives de vie en couple et la naissance des enfants ou les naissances souhaitées.

optique, notre questionnement sur la signification du maintien de la fécondité hors mariage à un faible niveau depuis vingt-cinq ans peut se reformuler de la manière suivante : à quel moment se situe le projet d'enfant dans la vie du couple ? Quel est l'impact de la forme d'union entre les parents (femme vivant seule, cohabitante ou mariée) sur une grossesse ou une première naissance ? À quel moment se situe la première naissance par rapport au mariage ? Comment se forme le lien mariage-premier enfant ? Assistons-nous à une transition entre un modèle familial traditionnel impliquant un mariage suivi de la conception du premier enfant et un modèle où le lien entre l'officialisation de l'union et la naissance du premier enfant s'établit progressivement, par étapes ?

Afin d'examiner le lien et la formation du lien entre mariage et première naissance, nous décomposerons notre travail en deux phases. Un premier point sera consacré à l'approche des calendriers de la primo-nuptialité et de la fécondité féminines ainsi qu'à l'évolution de la situation conjugale de la mère à la conception et à la naissance de son premier enfant. Cet examen nous permettra, d'une part, de distinguer les effets d'âge des effets de génération et, d'autre part, de situer le moment de la conception et de la naissance *du premier enfant* par rapport à la forme de la vie conjugale, en différenciant en particulier les grossesses commencées avant le mariage de celles qui lui sont postérieures. En second lieu, la formation du lien entre mariage

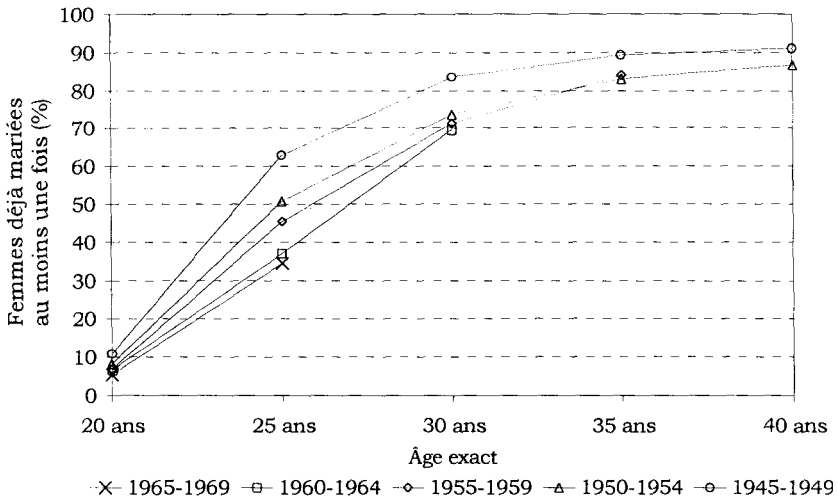
et première naissance sera appréhendée à l'aide des méthodes d'analyse des biographies.

## **CALENDRIERS DE LA PRIMO-NUPTIALITÉ ET DE LA FÉCONDITÉ FÉMININES ET SITUATIONS CONJUGALES DE LA MÈRE À LA NAISSANCE ET À LA CONCEPTION DE SON PREMIER ENFANT**

### **Recul du mariage féminin**

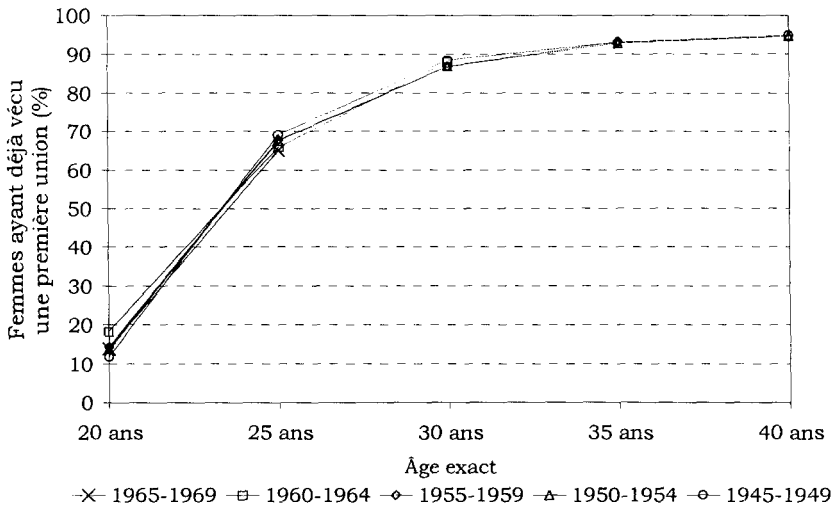
Avec la libéralisation des mœurs et l'accès aux méthodes contraceptives modernes, la sexualité se dissocie de la nuptialité. Des cohortes les plus anciennes aux plus récentes, l'âge médian au premier rapport sexuel diminue en Suisse : il est de 20 ans pour la cohorte 1945-1949, de 19 ans pour la cohorte 1950-1954 et de 18 ans pour les suivantes. En revanche, l'âge médian au premier mariage ne cesse d'augmenter, là comme dans l'ensemble des pays occidentaux (Hibert et Roussel, 1991); il est en effet passé de 23 ans pour la cohorte la plus âgée à 24 ans pour les femmes nées entre 1950 et 1954, et à 25 ans pour les cohortes suivantes. Ainsi, plus de 6 femmes sur 10 nées entre 1945 et 1949 étaient déjà mariées à l'âge de 25 ans, contre seulement 3 sur 10 — soit moins de la moitié — parmi celles qui sont nées entre 1965 et 1969 (figure 1a). Les différences entre les cohortes s'atténuent, toutefois, au-delà de l'âge de 30 ans. Mais ce recul du mariage aux âges élevés s'est accompagné d'une hausse de la proportion de femmes restant *définitivement* célibataires. Ainsi, comme les premiers mariages sont relativement marginaux après l'âge de 45 ans, on a pu estimer que 8 % des femmes de la cohorte la plus ancienne resteront célibataires, contre 14 % des femmes nées entre 1950 et 1954.

La relative désaffection des générations les plus récentes à l'égard du mariage aux jeunes âges ne peut cependant être considérée comme le signe d'une crise du couple. En effet, en comparant l'évolution de l'union légalisée à celle de la vie commune (mariage et cohabitation), on constate que si le passage devant l'officier d'état civil a tendance à être retardé voire ajourné, la vie de couple jouit néanmoins d'une certaine stabilité (figures 1a et 1b). La majorité des unions se forment désormais en dehors du mariage. Au moment de l'enquête, parmi les femmes de 25-29 ans ayant vécu une première union, plus de 3 sur 5 avaient en effet commencé à cohabiter hors du



Source : OFS, Enquête famille 1994-1995.

*FIGURE 1a — Proportions de femmes mariées au moins une fois à 20, 25, 30, 35 et 40 ans, Suisse*



Source : OFS, Enquête famille 1994-1995.

*FIGURE 1b — Proportions de femmes ayant vécu au moins une première union à 20, 25, 30, 35 et 40 ans, Suisse*

mariage. Ainsi, la première expérience de vie de couple semble gagner en fréquence et en attrait sous sa forme non institutionnalisée (Singly, 1986).

La faible importance des naissances hors mariage en Suisse semble néanmoins indiquer l'existence d'un lien étroit entre comportements conjugaux et comportements reproducteurs. On peut, dès lors, s'interroger sur l'importance qu'a eu le repli de la primo-nuptialité féminine sur le niveau de la fécondité féminine.

### **Recul de la fécondité**

Au cours des dernières décennies, le comportement lié à la reproduction a suivi la même évolution que le comportement associé au mariage (Lüscher et Engstler, 1991; Wanner, 1998). Le recul de la fécondité se manifeste par une élévation de l'âge à la maternité <sup>4</sup>, d'une part, du nombre de femmes sans enfant, d'autre part. L'âge moyen à la maternité passe ainsi de 25,5 ans pour les femmes nées entre 1945 et 1949 à 28,4 ans pour les femmes nées entre 1955 et 1959. Le calendrier de la fécondité générale s'est donc modifié : la valeur maximale des taux de fécondité est d'autant plus tardive que la cohorte considérée est jeune (figure 2).

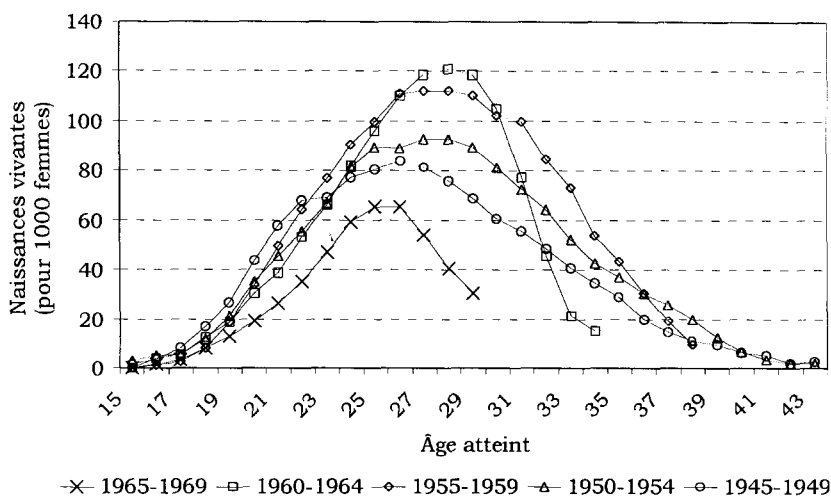
Par ailleurs, la Suisse se classe dans le groupe des pays où, dès la génération 1940, le renouvellement des générations n'est plus assuré <sup>5</sup>. Parmi ces pays (Finlande, République fédérale d'Allemagne avant l'unification, Suède), c'est en outre dans la Confédération helvétique que le nombre moyen d'enfants par femme est le plus faible. La descendance finale passe de 1,84 enfant par femme née entre 1945 et 1949 à 1,73 enfant par femme née entre 1950 et 1954.

À partir des données de l'enquête sur la famille, il a été possible d'approcher pour la première fois l'intensité et le calendrier de la fécondité selon le rang des naissances de la mère. Dans les statistiques suisses de l'état civil, le rang de naissance n'est connu, en effet, que pour les enfants nés au sein du mariage actuel. Les enfants nés hors d'une union légale <sup>6</sup> ne sont donc pas pris en compte dans ce classe-

<sup>4</sup> Par maternité, il faut comprendre l'état d'être mère. Il s'agit donc de l'âge moyen des femmes à la naissance de leurs enfants (à l'exclusion de toute naissance non vivante).

<sup>5</sup> Conseil de l'Europe, 1998 : 67-68.

<sup>6</sup> La notion de légitimité a été supprimée en Suisse en 1976.



Source : OFS, Enquête famille 1994-1995.

Moyenne mobile sur trois âges.

FIGURE 2 — Taux de fécondité de rang 1 selon l'âge de la mère, Suisse

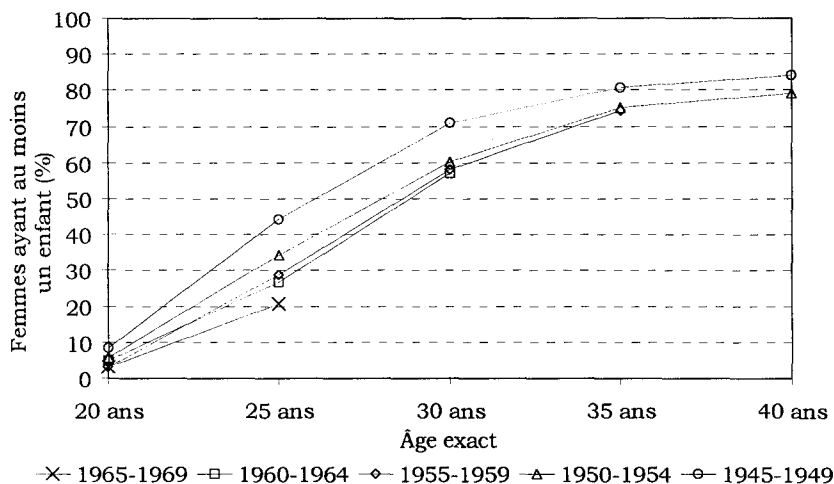
ment<sup>7</sup>. Une femme qui a eu un premier enfant hors d'un mariage, un deuxième lors d'un premier mariage, puis un troisième au cours d'une seconde union légale a, par exemple, selon la définition nationale suisse, deux « premiers enfants » (Prioux, 1994). Une hausse du nombre des premières naissances hors mariage peut ainsi mener à une sous-estimation de l'intensité de la fécondité de premier rang, alors qu'une augmentation de la fréquence des remariages suivis d'une naissance peut la faire surestimer.

La proportion de femmes sans enfant augmente des générations les plus anciennes aux plus récentes. La fréquence de l'infécondité passe en effet de 15 % pour la cohorte 1945-1949 à 19 % pour la cohorte 1950-1954<sup>8</sup>. Ce niveau de non-procréation contredit par ailleurs la dimension idéalisée de la famille, puisque seulement 5 % des personnes enquêtées ont déclaré ne pas souhaiter d'enfant (voir Gabadinho, 1999).

<sup>7</sup> Notons toutefois, bien que cela soit assez rare, que le rang de naissance peut être attribué a posteriori à une naissance légitimée par un mariage. Pour cela, le couple ayant *en commun* au moins un enfant doit se marier et avoir au moins un autre enfant dans le cadre du mariage.

<sup>8</sup> Remarquons que la fréquence de l'infécondité a toujours été plus élevée en Suisse, tout comme en République fédérale d'Allemagne avant l'unification, que dans les autres pays européens (Blayo, 1987; Prioux, 1990).





Source : OFS, Enquête famille 1994-1995.

FIGURE 3 — Proportions de femmes ayant un premier enfant à 20, 25, 30, 35 et 40 ans, Suisse

Les naissances en début de vie fertile sont devenues très rares. Ainsi, des cohortes les plus anciennes aux plus récentes, la part des femmes déjà mères à 20 ans est en baisse constante, passant de 9 % à moins de 4 % (figure 3). Les différences sont encore plus significatives à l'âge de 25 ans. À cet âge, plus de 4 femmes sur 10 de la cohorte 1945-1949 ont déjà eu un enfant, contre un peu plus d'un tiers dans la cohorte suivante et un peu plus d'un quart chez les femmes nées entre 1955 et 1964. Cette diminution s'accroît encore dans la cohorte 1965-1969, où une seule femme sur 5 est mère à l'âge de 25 ans. Certes, les écarts entre les cohortes s'amenuisent avec l'élévation de l'âge et la moitié des femmes sont mères à 27 ans. Mais le recul de la fécondité aux âges jeunes n'est pas compensé par une « récupération » aux âges plus élevés (Festy, 1995). Les grossesses tardives (après 35 ans) ne constituent en effet que 5 % environ de la descendance de rang 1. Ces résultats vont dans le sens du principe décrit par Prioux (1990), selon lequel « c'est où la fécondité est la plus tardive, que l'infécondité sera la plus forte ».

L'intensité et le calendrier de la primo-fécondité semblent ainsi liés à l'évolution de la primo-nuptialité. Mais cette observation peut cacher des situations plus complexes, telle la situation conjugale à la naissance du premier enfant, et surtout lors de sa conception, comme nous allons maintenant le montrer.

### **Situation conjugale de la mère à la naissance et à la conception de son premier enfant**

Près de 9 femmes sur 10 sont mariées lorsqu'elles mettent leur premier enfant au monde. Avoir un premier enfant en dehors de l'institution matrimoniale reste donc peu fréquent (tableau 1).

La situation conjugale de la femme à la naissance de son premier enfant diffère toutefois selon son âge. Bien que la proportion des naissances hors mariage de rang 1<sup>9</sup> soit relativement faible en Suisse par rapport aux autres pays européens (Menthonnex, 1994), elle est, par contre, bien plus élevée pour les femmes les plus jeunes. Ainsi, chez les femmes qui ont eu leur premier enfant avant 20 ans, on remarque que plus d'une naissance sur 3 a eu lieu hors mariage dans la cohorte la plus ancienne, et une naissance sur 4 dans la plus récente (tableau 2). Plus qu'une diminution du nombre des naissances hors mariage au fil des cohortes, cette baisse reflète surtout celle de la nuptialité avant 20 ans.

Si, pour les deux cohortes les plus âgées, plus de la moitié des naissances hors mariage ont été le fait de femmes « seules » (ne vivant pas en couple), dès la cohorte 1955-1959, elles ont été le fait de femmes cohabitantes (tableau 1). Il semble donc y avoir progressivement, au fil des cohortes, évolution du type de naissances hors mariage. On est passé de ce qu'on appelait des « mères célibataires » expression fortement stigmatisante, à des « mères cohabitantes », qui ne font plus guère l'objet de réprobation sociale<sup>10</sup>.

En raison de la faible proportion des naissances hors mariage, le calendrier et vraisemblablement l'intensité de la fécondité semblent en correspondance étroite avec le calendrier et l'intensité de la primo-nuptialité. Les intervalles entre mariage et première naissance, notamment des intervalles inférieurs à sept mois révolus, montrent toutefois que la fréquence des conceptions hors mariage est loin d'être négligeable. La proportion de ces conceptions dans l'ensemble des premières naissances survenues au sein d'un mariage varie en effet autour de 26 % (mères seules, 13,3 %, et mères cohabitantes, 12,6 % : voir le tableau 1).

La signification même de ces conceptions semble avoir évolué au fil des cohortes. On observe en effet que parmi les

<sup>9</sup> Parmi l'ensemble des naissances de premier rang.

<sup>10</sup> Pour la France, voir Toulemon, 1994.

TABLEAU 1 — Situation conjugale de la mère à la naissance et à la conception de son premier enfant (%)

Cohorte de générations		Situation à la naissance	Situation à la conception <sup>a</sup>			Total
			Seule	Coha-bitante	Mariée	
<i>Mères mariées à la naissance de leur premier enfant</i>						
1945-1949		92,8	22,3	4,9	72,8	479
1950-1954		86,4	12,3	10,6	77,1	496
1955-1959		85,5	10,3	15,3	74,4	557
1960-1964		88,6	7,9	19,7	72,4	518
Ens. cohortes 1945-1964		88,3	13,3	12,6	74,1	2050
<i>Mères non mariées à la naissance de leur premier enfant</i>						
1945-1949	Toutes	7,2				
	Non en couple	4,4	97,0	3,0	.	23
	En couple	2,8	74,3	25,7	.	12
1950-1954	Toutes	13,6				
	Non en couple	8,5	93,0	2,8	4,2	41
	En couple	5,1	20,9	79,1	.	29
1955-1959	Toutes	14,5				
	Non en couple	5,7	100,0	.	.	33
	En couple	8,8	17,9	82,1	.	48
1960-1964	Toutes	11,4				
	Non en couple	5,1	97,2	2,8	.	28
	En couple	6,3	17,9	82,1	.	32
Ensemble cohortes 1945-1964	Toutes	11,7				
	Non en couple	5,9	96,4	2,1	2,0	125
	En couple	5,8	25,3	74,7	.	121

a. Parmi les mères de la première colonne.

conceptions *hors* mariage, la proportion de celles qui concernent un couple de cohabitants augmente, passant respectivement de 18 % (4,9 % divisé par 22,2 % sommé à 4,9 %) pour la cohorte 1945-1949 à 71 % (19,7 % divisé par 7,9 % sommé à 19,7 %) pour la cohorte 1960-1964. Dans le même temps, le poids des femmes seules diminue donc proportionnellement, passant de 82 % à 29 % (voir le tableau 1).

Enfin, il ressort que 78 % <sup>11</sup> des conceptions hors mariage ont été légalisées dans la cohorte la plus ancienne. Bien qu'en

<sup>11</sup> Il s'agit de la proportion des naissances ayant eu lieu dans le cadre d'un mariage parmi l'ensemble des conceptions hors mariages (quel que soit le cadre de la naissance).

TABLEAU 2 — Pourcentage de naissances hors mariage parmi l'ensemble des premières naissances, par cohorte et âge à la maternité

Cohorte de générations	Âge à la première maternité				Ens. âges	Total naiss. hors mariage
	< 20 ans	20-24 ans	25-29 ans	≥ 30 ans		
1945-1949	34,2	3,7	2,1	9,9	7,2	35
1950-1954	33,7	12,5	6,9	18,4	13,6	70
1955-1959	29,4	16,2	7,8	20,0	14,5	81
1960-1964	26,9	18,0	6,6	4,6	11,4	60
Ens. 1945-1964	31,5	12,0	6,0	14,7	11,7	
Total naiss. hors mariage	46	89	54	57		246

légère diminution dans les cohortes montantes, cette proportion reste cependant élevée puisqu'elle atteint 60 % pour la cohorte 1955-1959. La faible importance des conceptions hors mariage non légalisées laisse croire que le lien de causalité entre mariage et naissance est plus complexe qu'il n'y paraît et qu'il ne s'agit pas d'un simple effet mécanique entre ces deux événements. En effet, un lien de causalité appuyé sur la succession de deux événements — l'événement antérieur déterminant l'événement postérieur — ne va pas de soi dans le cas des conceptions hors mariage (Bocquier, 1996). Il convient donc d'approcher les liens entre mariage et première naissance en termes de « dépendances entre événements » (Courgeau et Lelièvre, 1989 : 74).

## FORMATION DU LIEN MARIAGE-PREMIER ENFANT

Il s'agit ici de saisir les comportements dominants en matière d'autonomisation réciproque de la fécondité et de la nuptialité, en analysant l'interaction entre les événements *mariage* et *première naissance*. Pour cela, nous évaluerons la probabilité, c'est-à-dire le risque statistique, à chaque instant, d'une première naissance en fonction de la situation matrimoniale. Les méthodes d'analyse des biographies permettent d'appréhender ces liens entre mariage et première naissance non plus seulement sous une forme séquentielle, mais sous la forme d'un processus dynamique (Courgeau et Lelièvre, 1989). Plus précisément, nous approcherons cette interaction à partir de l'évaluation de l'intensité du risque que les femmes courent

à chaque instant de connaître une première naissance, tout en tenant compte de leur situation matrimoniale.

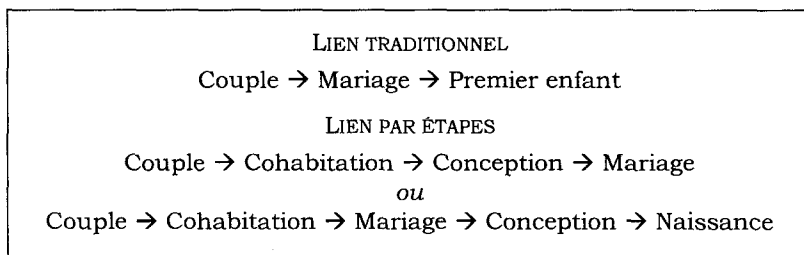
Nous observerons ainsi le risque encouru par les femmes, entre 15 et 30 ans, de vivre une première maternité (conduisant à une naissance vivante) en rapport avec un mariage éventuel.

Dans le cas de la Suisse, cette association entre mariage et première naissance doit être mise en parallèle avec les institutions juridiques : la législation sur le mariage et la procréation semble, en effet, intervenir de façon plutôt négative. En d'autres termes, elle ne considère pas tant les droits et obligations des conjoints dans le mariage, que leur absence de droits hors de celui-ci. Pour la loi suisse, la seule possibilité d'unir un homme et une femme en communauté de vie et de reconnaître leur descendance est le mariage, et cela en dépit de la disparition (apparente), depuis 1976, de la notion de légitimité-illégitimité. Ainsi, en cas de naissance hors mariage, la mère détient seule l'autorité parentale, l'enfant porte son nom de famille et jouit de son droit de cité. Si la mère est étrangère et non mariée, et le père suisse, l'enfant a la nationalité de sa mère et son permis de séjour (Keller et Guyot-Noth, 1978; Denisart, 1996).

### Rôle du mariage

La diffusion des techniques modernes de régulation des naissances a permis d'éviter un certain nombre de mariages « réparateurs » (Léridon et Villeneuve-Gokalp, 1994) et d'envisager une vie commune prolongée sans projet de mariage, en réduisant le risque de grossesse (Roussel, 1976; Gokalp, 1981).

Quelle signification peut-on alors donner à la persistance, au fil des générations, du lien entre mariage et première naissance en Suisse ? Comment *se forme le lien* mariage-première naissance ? Se fait-il traditionnellement, ou bien le lien s'établit-il progressivement, par étapes ?



Dans la mesure où les naissances hors mariage restent rares en Suisse, l'examen des conceptions prénuptiales va nous aider à interpréter les comportements reproducteurs et matrimoniaux<sup>12</sup>. Une attitude réprobatrice de la société à l'égard des naissances hors mariage peut « provoquer » un mariage non envisagé (Prioux-Marchal, 1974), ou conduire les intéressés à « avancer » le mariage qu'ils envisageaient<sup>13</sup>. En outre, les conceptions prénuptiales peuvent s'inscrire dans un « temps flou » (Courgeau et Lelièvre, 1989 : 82), c'est-à-dire un temps au cours duquel la conception et le mariage sont considérés comme simultanés, en d'autres termes « programmés ».

Il ressort de la figure 4, qui présente la proportion cumulée de naissances de femmes mariées âgées de 15 à 30 ans selon la durée écoulée depuis le mariage, que la plupart des naissances se produisent dans le cadre d'un mariage. C'est entre le septième et le dix-neuvième mois que le risque d'une première maternité paraît le plus important. Ce risque décroît au-delà de dix-huit mois. Le premier enfant est, ainsi, le plus fréquemment conçu en tout début d'union. L'accroissement des conceptions prénuptiales à partir de la cohorte 1955-1959 semble par ailleurs indiquer un changement des comportements reproducteurs et matrimoniaux. En effet, l'élévation du risque de maternité hors mariage pour cette cohorte par rapport aux précédentes (1945-1949 et 1950-1954) résulte vraisemblablement d'une augmentation des relations sexuelles des femmes non mariées<sup>14</sup> sans qu'elles aient bénéficié, simultanément, d'un large accès aux méthodes contraceptives les plus sûres. La baisse des probabilités d'une première naissance hors mariage dans les générations les plus récentes provient, par contre, très certainement, d'une meilleure maîtrise des moyens contraceptifs de la part de ces femmes.

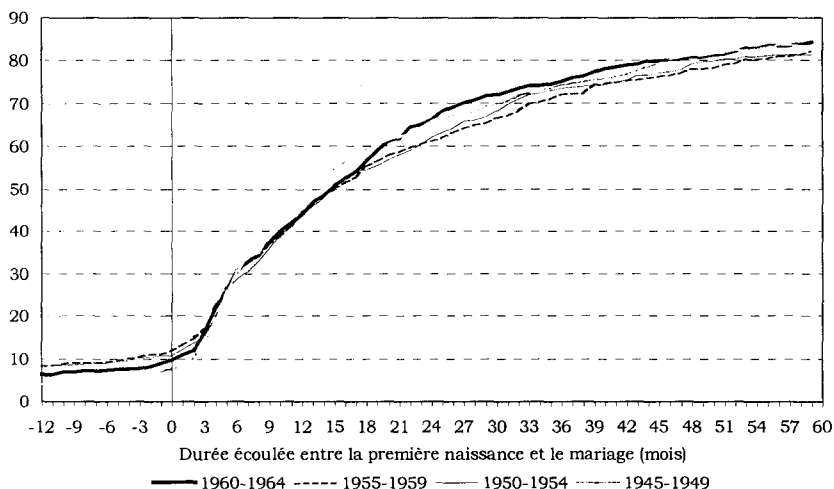
Bien que l'enquête sur la famille ne fournisse pas de renseignements sur la *méthode* contraceptive utilisée par les femmes lors du premier rapport sexuel, elle comprend une question sur le fait d'avoir ou non « pris des précautions » pour éviter une grossesse à cette occasion. De 55 % pour les femmes de la cohorte 1945-1954, cette proportion s'élève à 73 % pour celles

---

<sup>12</sup> Sur l'évolution des naissances hors mariage et des conceptions prénuptiales en Europe, voir Muñoz-Pérez, 1991a et 1991b.

<sup>13</sup> Nous utilisons la terminologie de Vincent, 1961.

<sup>14</sup> Rappelons que, des cohortes les plus anciennes au plus récentes, parallèlement à l'élévation de l'âge au mariage des célibataires, l'âge médian à la première relation sexuelle diminue (voir plus haut).



Source : OFS, Enquête famille 1994-1995.

FIGURE 4 — *Proportion cumulée des premières naissances de femmes mariées âgées de 15 à 30 ans, selon la durée écoulée jusqu'à la date du mariage*

de la cohorte 1955-1964 et atteint 81 % pour celles de la cohorte 1965-1975 : si on peut faire l'hypothèse que sexualité, fécondité et nuptialité étaient encore fortement liées pour les femmes des cohortes 1945-1954, il est donc possible que les femmes de la cohorte 1955-1964 aient été parmi les premières à dissocier leur comportement sexuel de leur comportement matrimonial.

On peut, ainsi, supposer que les grossesses des femmes célibataires de la cohorte la plus ancienne ont « provoqué » un mariage pour une majorité d'entre elles, puisque, nous l'avons vu, seulement 18 % des conceptions pré-nuptiales ont eu lieu alors que la femme cohabitait avec son partenaire.

Il est plus délicat d'estimer la part des mariages « provoqués » et celle des mariages « avancés » pour les cohortes féminines qui ont été les premières à pouvoir bénéficier, plus ou moins facilement, de l'accès aux méthodes contraceptives. Plus de la moitié des femmes de la cohorte 1955-1959 ont en effet conçu leur premier enfant alors qu'elles vivaient en cohabitation hors des liens du mariage. Les conceptions pré-nuptiales sont, rappelons-le, issues dans 60 % des cas de couples de cohabitants, et la proportion passe même à 68 % chez les femmes de la cohorte 1960-1964.

Deux types de comportement fécond semblent donc être présents en Suisse. D'une part, la première maternité des femmes se situe le plus fréquemment au tout début du mariage. D'autre part, la conception pré-nuptiale ne semble pas constituer un comportement « hors norme ». Dès lors, le lien entre mariage et première naissance paraît se resserrer.

### **Effets des variables individuelles sur la venue du premier enfant**

L'approche semi-paramétrique (voir l'encadré 2) permet d'analyser plus en détail l'interaction entre le mariage et la première naissance. Plus précisément, elle établit les risques relatifs qu'ont les femmes de connaître entre 15 et 30 ans une grossesse qui conduira à une naissance vivante, selon leur situation conjugale. Mais aussi, réciproquement, elle mesure

#### **Encadré 2**

##### **L'ANALYSE SEMI-PARAMÉTRIQUE**

Afin d'appréhender les associations existant entre première naissance et mariage, nous avons utilisé un modèle de survie semi-paramétrique (Cox, 1972). On obtient les probabilités de transition d'un état à un autre à chaque âge en divisant le nombre d'événements (la naissance ou le mariage) observés par le nombre de personnes n'ayant pas encore vécu l'événement. À partir de ces probabilités de transition, on calcule des quotients instantanés, c'est-à-dire la probabilité d'occurrence de l'événement au cours d'un intervalle de temps minime (fonction  $h(t)$ ). Cette probabilité peut être exprimée par l'équation  $h(t, Z_t) = h_0(t) \exp(Z_t \beta)$ , où  $h(t, Z_t)$  représente la fonction de transition ou de risque au cours du temps  $t$  des individus présentant des caractéristiques individuelles définies par le vecteur  $Z_t$ . La taille de ce vecteur dépend du nombre de caractéristiques individuelles prises en compte par le modèle.  $h_0(t)$  représente, pour un individu de référence, la probabilité de transition. Cette probabilité est influencée par  $\exp(Z_t \beta)$ , qui représente l'exponentielle du vecteur dont il a été question plus haut, multiplié par  $\beta$ , un vecteur colonne des coefficients de proportionnalité associés à chacune des caractéristiques du modèle. L'avantage du modèle de Cox est qu'il n'est pas nécessaire de définir une fonction de transition à l'aide de paramètres mathématiques; son inconvénient réside dans l'hypothèse de proportionnalité, selon laquelle la probabilité de vivre l'événement étudié en fonction du temps varie dans la même proportion pour chaque individu (Courgeau et Lelièvre, 1989).



les risques relatifs que les femmes ont de se marier, entre ces mêmes âges, selon une éventuelle grossesse. Enfin, elle donne la possibilité d'observer les effets d'un certain nombre de variables individuelles sur la venue du premier enfant dans ce laps de temps (Blossfeld et Rohwer, 1995). Ces variables — lieu principal de résidence pendant l'enfance, langue dominante du lieu de résidence, origine, niveau de formation, pratique religieuse et divorce éventuel des parents — sont en relation avec l'enfance (jusqu'au seizième anniversaire) et le milieu de vie durant l'enfance. La cohorte de naissance et la pratique religieuse des personnes enquêtées ont été prises en considération dans cette catégorie de variables. Enfin, nous avons calculé des variables qui captent le niveau de formation et le statut professionnel à l'âge où plus de la moitié des femmes interrogées ont déjà vécu une première union, à 25 ans.

L'analyse porte sur quatre cohortes quinquennales : 605 femmes nées entre 1945 et 1949, 687 femmes nées entre 1950 et 1954, 793 femmes nées entre 1955 et 1959 et 789 femmes nées entre 1955 et 1964.

Après contrôle de l'effet de l'ensemble des variables prises en compte dans notre modèle, on observe que le risque de première grossesse entre 15 et 30 ans est 11,9 fois plus important quand la femme a connu un mariage. De même, devenir enceinte augmente de 3,1 fois le risque de convoler en premières noces avant 30 ans (tableau 3).

#### *Un effet de cohorte de naissance sur la survenance d'une grossesse et d'un mariage*

Cette analyse confirme, en outre, que les femmes nées après 1950 ont un risque plus faible de connaître une première grossesse et un premier épisode de vie de couple marié avant 30 ans. Ainsi, parmi les célibataires, le risque de grossesse est significativement plus faible chez les femmes nées entre 1950-1954 (0,9) et 1955-1959 (0,8) que chez les femmes nées entre 1945 et 1949 (population de référence). De plus, après prise en compte de l'effet du mariage, il n'en demeure pas moins significativement plus faible pour les femmes de la cohorte 1955-1959 (0,8) que pour leurs aînées de dix ans.

#### *Faible influence de l'origine familiale sur la constitution d'une nouvelle famille*

La nationalité, la pratique religieuse et le comportement matrimonial des parents semblent avoir peu d'influence sur le

TABLEAU 3 — Rôle de différents facteurs eu égard à la probabilité d'une grossesse et d'un mariage entre 15 et 30 ans, en Suisse

	Probabilité d'une grossesse			Probabilité d'un mariage		
	Effectif	Effet principal (risque relatif)	Effet après prise en compte du mariage	Effectif	Effet principal (risque relatif)	Effet après prise en compte d'une grossesse
<i>Effet d'un mariage ou d'une grossesse</i>			<b>11,863***</b>			<b>3,146***</b>
<i>Cohorte de naissance</i>						
1945-1949	605	1,000 <sup>a</sup>	1,000 <sup>a</sup>	605	1,000 <sup>a</sup>	1,000 <sup>a</sup>
1950-1954	687	0,872*	0,912	687	0,841**	0,866*
1955-1959	793	0,798***	0,840**	793	0,784***	0,793**
1960-1964	789	0,961	0,914	789	0,870*	0,798**
<i>Origine des parents</i>						
Parents suisses	2049	1,000 <sup>a</sup>	1,000 <sup>a</sup>	2049	1,000 <sup>a</sup>	1,000 <sup>a</sup>
Parents étrangers	555	1,007	1,088	555	0,881	1,068
Parents mixtes	270	0,964	0,953	270	0,202	0,881
<i>Pratique religieuse de la mère</i>						
Non pratiquante	1041	1,000 <sup>a</sup>	1,000 <sup>a</sup>	1041	1,000 <sup>a</sup>	1,000 <sup>a</sup>
Pr. occasionnelle	856	0,898	0,969	856	0,897	0,938
Pr. régulière	977	0,892	0,871	977	0,907	0,900
<i>Pratique religieuse du père</i>						
Non pratiquant	700	1,000 <sup>a</sup>	1,000 <sup>a</sup>	700	1,000 <sup>a</sup>	1,000 <sup>a</sup>
Pr. occasionnel	923	1,050	1,036	923	1,056	1,037
Pr. régulier	1251	1,029	1,044	1251	1,011	0,997
<i>Formation de la mère</i>						
Niveau primaire	934	1,121*	1,121*	934	1,142*	1,126*
Niv. secondaire	1482	1,000 <sup>a</sup>	1,000 <sup>a</sup>	1482	1,000 <sup>a</sup>	1,000 <sup>a</sup>
Niveau tertiaire	458	0,898	0,843*	458	0,998	1,000
<i>Formation du père</i>						
Niveau primaire	1664	1,104	1,044	1664	1,179**	1,159**
Niv. secondaire	1115	1,000 <sup>a</sup>	1,000 <sup>a</sup>	1115	1,000 <sup>a</sup>	1,000 <sup>a</sup>
Niveau tertiaire	95	0,899	0,969	95	0,921	0,938
<i>Parents divorcés ?</i>						
Non	2568	1,000 <sup>a</sup>	1,000 <sup>a</sup>	2568	1,000 <sup>a</sup>	1,000 <sup>a</sup>
Oui (ou nsp)	306	0,999	1,082	306	0,879	0,909
<i>Lieu de résidence durant l'enfance</i>						
Rural	1432	1,000 <sup>a</sup>	1,000 <sup>a</sup>	1432	1,000 <sup>a</sup>	1,000 <sup>a</sup>
Urbain	948	0,950	0,873*	948	1,071	1,046
Étranger	494	1,245*	1,077	494	1,207	1,073

TABLEAU 3 — (suite)

	Probabilité d'une grossesse			Probabilité d'un mariage		
	Effectif	Effet principal (risque relatif)	Effet après prise en compte du mariage	Effectif	Effet principal (risque relatif)	Effet après prise en compte d'une grossesse
<i>Langue principale</i>						
Allemand	1994	1,000 <sup>a</sup>	1,000 <sup>a</sup>	1994	1,000 <sup>a</sup>	1,000 <sup>a</sup>
Français	570	1,068	1,101	570	1,140*	1,165**
Italien	147	1,092	1,066	147	0,209	1,140
Autre	163	0,736**	0,757*	163	0,216	0,915
<i>Pratique religieuse</i>						
Non pratiquant	1209	1,000 <sup>a</sup>	1,000 <sup>a</sup>	1209	1,000 <sup>a</sup>	1,000 <sup>a</sup>
Pr. occasionnel	1153	1,467***	1,394***	1153	1,433***	1,477***
Pr. régulier	512	1,488***	1,398***	512	1,436***	1,481***
<i>Niveau de formation atteint à 25 ans</i>						
Niveau primaire	425	1,293***	1,381***	425	1,186**	1,248**
Niv. secondaire	2009	1,000 <sup>a</sup>	1,000 <sup>a</sup>	2009	1,000 <sup>a</sup>	1,000 <sup>a</sup>
Niveau tertiaire	440	0,529***	0,578***	440	0,632***	0,648***
<i>Statut professionnel à 25 ans</i>						
Actif	1715	1,000 <sup>a</sup>	1,000 <sup>a</sup>	1715	1,000 <sup>a</sup>	1,000 <sup>a</sup>
Étudiant	326	0,779**	0,808*	326	0,760**	0,804**
Autre	833	3,714***	3,505***	833	2,610***	2,344***
Total	2874			2874		

a. Les effets sont exprimés par des risques relatifs par rapport à une population de référence. \* significatif à 0,05 \*\* significatif à 0,01 \*\*\* significatif à 0,001.

risque de mariage ou de maternité avant 30 ans. Il apparaît, toutefois, que les femmes dont la mère a un niveau de formation primaire (école obligatoire)<sup>15</sup> ont un risque de nuptialité et de maternité plus élevé. Les femmes dont le père a une formation scolaire de base semblent également se marier plus fréquemment avant de fêter leur trentième anniversaire. Le niveau de scolarité des parents est souvent utilisé pour appréhender le statut socioéconomique de la famille d'origine. Il s'avère que les femmes issues des familles les plus modestes économiquement sont aussi les plus rapides à se marier.

<sup>15</sup> Le niveau de formation a été subdivisé en trois catégories, calquées sur la nomenclature des niveaux de formation utilisée pour les comparaisons internationales (voir Blossfeld et al., 1995). Par niveau de formation, nous entendons le type de formation suivi en dernier lieu sans qu'il y ait nécessairement obtention d'un diplôme.

Les femmes de langue maternelle française ont le risque le plus élevé de connaître l'expérience du mariage avant trente ans. Ce risque croît, de plus, légèrement à l'annonce d'une naissance. Le risque de grossesse est, par ailleurs, le plus élevé parmi les femmes qui ont vécu principalement à l'étranger durant leur enfance et dont la langue maternelle diffère des trois principales langues officielles de la Suisse, à savoir l'allemand, le français et l'italien. Enfin, avoir vécu en zone urbaine<sup>16</sup> ou rurale durant l'enfance n'influence aucunement les comportements familiaux définis par la venue d'un enfant ou (et) par l'officialisation d'une mise en couple.

On constate que les femmes qui ne pratiquent aucune religion ont un risque de grossesse et de mariage moins élevé que les pratiquantes. Le moment de procréer et le cadre de la naissance sont fortement dépendants de normes sociales que l'on peut supposer mieux intégrées par les femmes qui se déclarent pratiquantes. Le moment de la naissance d'un enfant entraîne donc presque toujours pour ces femmes un mariage.

#### *Effet marqué du niveau culturel et économique des femmes sur le moment de fonder une famille*

Le niveau de scolarité à 25 ans a été utilisé dans notre modèle comme paramètre supposé approcher le plus le statut social des personnes interrogées. La valeur associée à cette variable peut bien entendu varier dans le temps. En effet, une personne de niveau de scolarité primaire à 25 ans peut très bien changer de statut au-delà de cet âge. Toutefois, il semble raisonnable de considérer que les effets de ces différentes variables, à un âge où plus de la moitié des femmes ont déjà eu une première expérience de vie de couple, expriment avec justesse l'influence éventuelle des statuts social et professionnel sur les comportements féconds et matrimoniaux.

Les femmes n'ayant pas obtenu un diplôme d'études secondaires à 25 ans ont des risques significativement plus élevés de se marier et de mettre leur premier enfant au monde avant d'atteindre 30 ans. En revanche, il apparaît que les femmes

---

<sup>16</sup> La modalité « urbaine » comprend les agglomérations (communes à haut degré d'urbanité, liées entre elles par d'étroites relations économiques) et les villes isolées. Cette typologie dichotomique « urbain-rural » est couramment utilisée en Suisse et représente, en outre, l'une des dimensions statistiques les plus usitées dans les comparaisons internationales (pour plus de précision, voir OFS, « Les niveaux géographiques de la Suisse : Recensement fédéral de la population 1990 », Berne, 1994 : 312).

ayant atteint un niveau tertiaire de formation sont les moins enclines à commencer une vie familiale par une naissance ou un mariage avant leur trentième anniversaire.

Le fait d'être étudiante à 25 ans réduit par ailleurs le risque de maternité et de nuptialité par rapport aux femmes exerçant une activité professionnelle (risque relatif de 0,8 par rapport aux actives, quel que soit le modèle). En outre, on observe que les femmes indépendantes économiquement (exerçant une activité rémunérée) ont un risque plus faible de fécondité et de nuptialité. Ainsi, ne pas exercer une activité professionnelle à 25 ans multiplie par 3,7 le risque d'une grossesse (3,5 après prise en compte du mariage) et par 2,6 celui d'un mariage (par 2,3 après prise en compte de la grossesse).

## CONCLUSION

Si le lien entre mariage et premier enfant persiste mieux en Suisse que dans d'autres pays (Desplanques et de Saboulin, 1986), il se noue de façon variable. Dans les générations montantes, les règles traditionnelles de la vie en couple sont battues en brèche et la signification même du mariage semble devoir être repensée à la lumière des nouvelles façons de vivre et d'habiter. Les relations sexuelles et la vie en couple passent, en effet, de moins en moins par un mariage en bonne et due forme. Rejeter ou retarder le mariage ne signifie pourtant pas refuser la vie en couple. La possibilité acquise par les femmes d'assumer de plus en plus librement leur sexualité tout en « contrôlant » leur fécondité de manière plus efficace a contribué au développement de la cohabitation hors mariage. Mais celle-ci reste le plus souvent inféconde, du fait d'un certain traditionalisme suisse en matière de conception de la vie familiale et de règles juridiques particulièrement défavorables aux parents non mariés et à leurs enfants. En outre, si, pour les femmes de la cohorte la plus ancienne, le mariage était considéré comme le point de départ de la vie de couple et marquait généralement le début d'une période d'exposition au risque de concevoir, il pouvait également ne pas être le cadre de comportements féconds. En d'autres termes, les unions légales pouvaient être infécondes. Par contre, pour les femmes des cohortes les plus récentes, il semble que, tout en étant « contraint », le mariage soit essentiellement le cadre choisi de la maternité. La plupart d'entre elles se marient, soit parce qu'elles sont enceintes, soit parce qu'une grossesse est prévue

pour bientôt. Il semble ainsi que la procréation devienne de plus en plus un acte volontaire et que le désir de légaliser le couple soit étroitement lié à l'arrivée d'un enfant.

### RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- BLAYO, C. 1987. « La fécondité en Europe depuis 1960 : convergence et divergence ? », dans *Congrès européen de démographie 1987*, Helsinki, UIESP-EAPS-FINNCO, vol. 1, Séances plénières : 47-111.
- BLOSSFELD, H. P., et G. ROHWER. 1995. *Techniques of Event History Modeling*. Mahwah, New Jersey, LEA, 294 p.
- BLOSSFELD, H. P., E. KLIJZING, K. POHL et G. ROHWER. 1995. *Modeling Parallel Processes in Demography. An Application Example of the Causal Approach to Interdependent Systems*. Communication présentée au Congrès européen de démographie, Milan, 4-8 septembre.
- BOCQUIER, P. 1996. *L'Analyse des enquêtes biographiques*. Paris, Documents et manuels du CEPED, 4, 208 p.
- CONSEIL DE L'EUROPE. 1998. *Évolution démographique récente en Europe 1997*. Strasbourg, 475 p.
- COURGEAU, D., et É. LELIÈVRE. 1989. *Analyse démographique des biographies*. Paris, INED, 268 p.
- COX, D. 1972. « Regression models and life tables », *Journal of Royal Statistical Society*, b34 : 187-220.
- DENISART, M. 1996. *Parents célibataires : un guide face à la loi*. Lausanne, éd. La Passerelle, 55 p.
- DESPLANQUES, G., et M. de SABOULIN. 1986. « Mariage et premier enfant : un lien qui se défait », *Économie et statistique*, 193-194 (novembre-décembre) : 31-46.
- FESTY, P. 1995. « L'évolution démographique récente », *Population*, 4, 6 : 723-744.
- GABADINHO, A. 1999. « Souhaits d'enfants : une analyse des résultats de l'enquête suisse sur la famille », *Démos*, 1, OFS, Neuchâtel.
- GOKALP, C. 1981. *Quand vient l'âge du choix. Enquête auprès des jeunes de 18 à 25 ans. Emploi, résidence, mariage*. Paris, INED/PUF, Travaux et documents, no 95, 180 p.
- HIBERT, T., et L. ROUSSEL. 1991. *La Nuptialité : évolution récente en France et dans les pays développés*. Paris, INED/PUF, Congrès et colloques, no 7, 279 p.
- KELLER, M., et E. GUYOT-NOTH. 1978. *Femmes, fécondité : quels avensirs ?* Vevey, éd. Delta, 216 p.
- LÉRIDON, H., et C. VILLENEUVE-GOKALP. 1994. *Constance et inconstances de la famille*. Paris, INED, Travaux et documents, no 134, 341 p.

- LÜSCHER, K., et H. ENGSTLER. 1991. *Formen der Familiengründung in der Schweiz*. Berne, OFS.
- MENTHONNEX, J. 1994. « Tendances récentes de la fécondité en Europe », dans *Changements dans le processus de la reproduction humaine*. Martigny, Éditions universitaires Fribourg Suisse : 11-25.
- MUÑOZ-PÉREZ, F. 1991a. « Les naissances hors mariage et les conceptions pré-nuptiales en Espagne depuis 1975. I. Une période de profonds changements », *Population*, 4 : 881-912.
- MUÑOZ-PÉREZ, F. 1991b. « Les naissances hors mariage et les conceptions pré-nuptiales en Espagne depuis 1975. II. Diversité et évolution régionales », *Population*, 5 : 1207-1248.
- NOBILE, A. 1994. *Le Contexte démographique et socio-économique de la naissance*. Strasbourg, Conseil de l'Europe.
- OFFICE FÉDÉRAL DE LA STATISTIQUE. 1994. *Les Niveaux géographiques de la Suisse. Recensement fédéral de la population 1990*. Berne, 312 p.
- PRIESTER, T. 1997. *Population et société en mutation : rapport sur la situation démographique en Suisse*. Berne, OFS, 146 p.
- PRIOUX-MARCHAL, F. 1974. « Les conceptions pré-nuptiales en Europe occidentale depuis 1955 », *Population*, 28, 1 : 61-88.
- PRIOUX, F. 1990. « La fréquence de l'infécondité dans les cohortes », dans *Congrès et colloques. La famille dans les pays développés : permanences et changements*. Vaucresson, octobre 1987. INED-UIESP-CNAF-CNRS.
- PRIOUX, F. 1994. « La naissance du premier enfant », *Population et sociétés*, 287.
- ROUSSEL, L. 1976. *La Famille après le mariage des enfants*. Paris, INED/PUF, Travaux et documents, no 78, 278 p.
- SINGLY, F. de. 1986. « La cohabitation : un compromis entre générations et entre sexes », dans *Les Familles d'aujourd'hui*. Colloque de Genève, 17-20 septembre 1984, no 2, Paris, AIDELF.
- TOULEMON, L. 1994. « La place des enfants dans l'histoire des couples », *Population*, 6 : 1321-1346.
- TOULEMON, L., et C. de GUIBERT-LANTOINE. 1996. *Enquêtes sur la fécondité et la famille dans les pays de l'Europe (régions ECE des Nations Unies)*. Paris, INED, Dossiers et recherches, no 55.
- VINCENT, P. 1961. *Recherches sur la fécondité biologique*. Paris INED/PUF, Cahier no 37.
- WANNER, P. 1998. *Caractéristiques des régimes démographiques des cantons suisses 1870-1996*. Colloque international de l'AIDELF, « Régimes démographiques et territoires : les frontières en question », La Rochelle, 22-26 septembre.